



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Affaire suivie par :
Cécile GAYDON
ISCP
Tél : 05 56 00 87 10
Mél : udap.gironde@culture.gouv.fr

Bordeaux, le 28 JUIN 2023

Le préfet de la Gironde
à
L'architecte des Bâtiments de France

Objet : Commune de Beychac-et-Caillau

Remplacement du périmètre des 500 m par un périmètre délimité des abords (PDA)

La commune de Beychac-et-Caillau a engagé la révision n°2 de son plan local d'urbanisme par délibération du 13 octobre 2020.

En application de l'article R621-93 du Code du patrimoine, je vous invite à proposer à la commune le périmètre délimité des abords de l'église de Cameyrac dans l'objectif de faire aboutir la modification du périmètre de protection autour de ce monument historique.

Ce projet sera soumis à l'avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme et fera l'objet d'une enquête publique unique préalablement à sa modification par décision du préfet de région, conformément aux dispositions de l'article R621-94 du Code du patrimoine.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Justin BABILOTTE